



Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec

De juin à septembre 2025

À propos de l'enquête

L'*Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec* a pour objectif de fournir des indicateurs qui aideront à planifier les actions à entreprendre pour développer et mettre en valeur l'ensemble des terrains de camping au Québec.

Obligation de répondre

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, votre participation est obligatoire, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011).

Confidentialité

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos réponses : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit qu'elles seront gardées confidentielles et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Questionnaire Web

Vous devez remplir le questionnaire Web. La procédure est décrite à la page suivante, à la section « Directives ». Communiquez avec nous si :

- votre adresse courriel n'apparaît pas dans vos coordonnées ;
- vous n'avez pas accès à Internet.

Aide

Pour toute aide, veuillez communiquer avec l'Institut de la statistique du Québec au numéro 1 800 561-0213.

Directives

Remplir le formulaire :

- ▶ Prenez connaissance des définitions avant de remplir le formulaire.
- ▶ Le nombre d'**emplacements offerts** en location peut varier d'un mois à l'autre pour diverses raisons (section fermée, rénovations sur le terrain, installation non fonctionnelle, etc.).
- ▶ Pour chaque journée du mois où votre camping est en activité, consignez le nombre d'**emplacements loués** (nuitées) pour :
 - des prêts-à-camper ;
 - des tentes ;
 - des véhicules récréatifs (VR).

- ▶ Remplissez le **questionnaire Web** aux dates suivantes :

- du 2 au 12 juillet pour le mois de juin 2025 ;
- du 1er au 12 août pour le mois de juillet 2025 ;
- du 2 au 7 septembre pour le mois d'août 2025 ;
- du 26 septembre au 6 octobre pour le mois de septembre 2025.

Accéder au questionnaire Web :

- ▶ Vous avez reçu un **courriel** :
 - cliquez sur le lien qui donne accès au questionnaire.
- ▶ Vous avez reçu le **questionnaire papier** :
 - le lien est inscrit sur la première page du questionnaire, en haut à droite.
- ▶ Entrez votre identifiant.
- ▶ Créez votre mot de passe.

**** Ne retournez pas le questionnaire par la poste. Si vous n'avez pas rempli votre questionnaire aux dates prévues, nous communiquerons avec vous par téléphone ou par courriel.****

À la page 3, vous trouverez les questions qui vous seront posées dans le questionnaire Web ou par l'agent lors de son appel.

Aux pages 4, 5, 6 et 7, des tableaux sont disponibles pour compiler quotidiennement les informations nécessaires à l'enquête. Veuillez noter que vous devez fournir, pour chaque mois, le nombre total par type d'emplacements.

Concepts et définitions

Nombre d'emplacements offerts en location

Nombre total d'emplacements offerts en location pour les saisonniers et les campeurs de passage (prêt-à-camper, tente, VR).

Nombre d'emplacements loués pour une partie ou l'entièreté de la saison (saisonniers)

Nombre d'emplacements pour lesquels il existe un contrat de location valide pour toute la saison ou pour une partie de la saison.

Nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) à des campeurs de passage

Nombre d'emplacements loués à la journée à des campeurs de passage (prêt-à-camper, tente, VR). Chaque jour où le camping est en activité, vous devez indiquer le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) par type d'emplacements.

Prêt-à-camper

Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'autocuisine.

Un chalet peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme »¹.

Terrain condo

Les unités de type « condo » faisant partie de la catégorie « Résidences de tourisme » ne doivent pas être incluses dans le nombre d'emplacements offerts en location.

Véhicule récréatif (VR)

Catégorie qui comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

1. Selon le Règlement sur l'hébergement touristique (H-1.01, r. 1), lors d'une demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique, le genre d'établissement doit être spécifié.

Une « résidence de tourisme » est un établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert un hébergement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés, pour lesquels un service d'autocuisine est inclus.

Le chalet offert en location de type prêt-à-camper ne doit donc pas avoir un numéro d'établissement unique enregistré à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

Questions qui vous seront posées pour le mois de juin seulement

1 Est-ce que votre terrain de camping est en activité en 2025 ?

☐ Oui ☐ Non

2 Indiquez les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2025.

Ouverture Fermeture

3 Quel est le nombre total d'emplacements sur votre terrain pour la saison 2025 ?

4 Du nombre inscrit à la question 3, combien d'emplacements sont de type prêt-à-camper ?

Veuillez inclure tous les emplacements de saisonniers et de campeurs de passage (prêt-à-camper, tente, VR).

Questions qui vous seront posées pour chaque mois (juin/juillet/août/septembre)

Au maximum 30 jours en juin, 31 jours en juillet, 31 jours en août et 30 jours en septembre.

5 Combien de jours votre terrain de camping a-t-il été ouvert durant le mois de

Juin Juillet Août Septembre

Le nombre d'emplacements offerts en location peut varier d'un mois à l'autre pour diverses raisons (section fermée, rénovations sur le terrain, installation non fonctionnelle, etc.).

6 En juin/juillet/août/septembre, quel est le total d'emplacements offerts en location pour des saisonniers et des campeurs de passage (prêt-à-camper, tente, VR) ?

Juin Juillet Août Septembre

Exemple : Si, en juin, vous offrez en location 20 emplacements pour des saisonniers, 20 emplacements pour des tentes et 20 emplacements pour des VR, le total à inscrire à la question 6 est 60 emplacements.

7 Du nombre inscrit à la question 6, combien d'emplacements sont de type prêt-à-camper ?

Juin Juillet Août Septembre

EMPLACEMENTS OCCUPÉS PAR DES SAISONNIERS

8 En juin/juillet/août/septembre, combien d'emplacements étaient loués par des saisonniers ?

Juin Juillet Août Septembre

EMPLACEMENTS LOUÉS PAR DES CAMPEURS DE PASSAGE (PRÊT-À-CAMPER, TENTE, VR)

9 En juin/juillet/août/septembre, combien d'emplacements (en nombre de nuitées) avez-vous loués pour des campeurs de passage dans chacune des catégories ?

	Juin	Juillet	Août	Septembre
Prêts-à-camper				
Tentes				
VR				

Inscrivez vos locations en nombre de NUITÉES par mois pour les prêts-à-camper, les tentes et les VR.

« Exemple : Si vous avez 3 emplacements (A, B et C) aménagés pour des tentes et que durant le mois de juin, vous avez loué l'emplacement A pendant 10 nuits, le B pendant 20 nuits et le C pendant 0 nuit, vous devez inscrire 30 nuitées (10 + 20 + 0 = 30) dans la case des tentes. »

Tableau des données du mois de juin

Nombre de jours d'ouverture → le mois de juin compte 30 jours
Nombre de saisonniers

Voici un tableau pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire Web ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total** mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) par type (prêt-à-camper, tente, VR). Si une personne loue un emplacement du 1^{er} au 4 juin, cet emplacement sera compté pour les 1^{er}, 2 et 3 juin, donc 3 nuitées en juin.

Prêt-à-camper : Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto-cuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

N'incluez pas les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements offerts.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
TOTAL			

Tableau des données du mois de juillet

Nombre de jours d'ouverture → le mois de juillet compte 31 jours
Nombre de saisonniers

Voici un tableau pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire Web ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total** mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) par type (prêt-à-camper, tente, VR).

Exemple : Si une personne loue un emplacement du 1^{er} au 4 juillet, cet emplacement sera compté pour les 1^{er}, 2 et 3 juillet, donc 3 nuitées en juillet.

Prêt-à-camper : Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto-cuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

N'incluez pas les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements offerts.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
	▼	▼	▼
TOTAL			

Tableau des données du mois d'août

Nombre de jours d'ouverture → le mois d'août compte 31 jours
Nombre de saisonniers

Voici un tableau pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total** mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) par type (prêt-à-camper, tente, VR). Si une personne loue un emplacement du 1^{er} au 4 août, cet emplacement sera compté pour les 1^{er}, 2 et 3 août, donc 3 nuitées en août.

Prêt-à-camper : Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto-cuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

N'incluez pas les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements offerts.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
	▼	▼	▼
TOTAL			

Tableau des données du mois de septembre

Nombre de jours d'ouverture → le mois de septembre compte 30 jours
Nombre de saisonniers

Voici un tableau pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total** mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) par type (prêt-à-camper, tente, VR). Si une personne loue un emplacement du 1^{er} au 4 septembre, cet emplacement sera compté pour les 1^{er}, 2 et 3 septembre, donc 3 nuitées en septembre.

Prêt-à-camper : Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto-cuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

N'incluez pas les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements offerts.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
	▼	▼	▼
TOTAL			